

FOIRE AUX QUESTIONS DU DISPOSITIF e-SY COLLEGES PUBLICS

SOMMAIRE :

1) Le cadre du dispositif e-SY	2
a) La philosophie du projet	2
b) Le cartable numérique	3
c) Les formations	4
2) Le déploiement des tablettes	4
a) Le matériel	4
b) La mise en œuvre du déploiement	6
c) La remise des tablettes	7
3) La vie de la tablette	8
a) La sécurité du matériel	8
b) Le quotidien	9
c) La restitution de l'EIM ¹	10

¹ EIM : Equipement Individuel Mobile

1) Le cadre du dispositif e-SY

a) La philosophie du projet

Pourquoi avoir un cartable numérique ?

- Enjeux de l'égalité des chances : donner la possibilité à tous les élèves de disposer d'un cartable numérique sur l'ensemble du territoire yvelinois sans discrimination.
- Les élèves acquièrent des compétences numériques utiles dans leur vie de citoyen et d'actif.
- Contribuer aux apprentissages des élèves
- Former un citoyen et futur actif à des compétences numériques
- Permettre aux enseignants de diversifier et individualiser leurs pratiques selon les besoins spécifiques des élèves

Est-ce que les élèves gardent leur cartable numérique le soir et pendant les vacances ?

- Le cartable numérique est accessible en permanence. La philosophie du projet repose sur la continuité pédagogique durant le temps scolaire et hors temps scolaire. Par ailleurs l'élève conserve son cartable numérique du CM1 à la 3eme.

Pourquoi le projet e-SY porte-t-il sur une généralisation des Équipements Individuels Mobiles plutôt que sur un Appel à Projets ?

- Seine-et-Yvelines Numérique a réalisé un projet pilote aux conclusions très positives. En intégrant ce bilan, le Département souhaite sortir de l'approche expérimentale pour en faire profiter l'ensemble du territoire, dans des objectifs de cohésion territoriale, d'égalité des chances et d'inclusion numérique.

Que répondre aux collègues réticents par le projet ?

- Soutenu par l'Éducation nationale, le dispositif répond aux attendus des programmes sur l'enseignement au numérique et par le numérique ;
- Chaque enseignant est accompagné par une formation transverse et une formation disciplinaire. Les formations sont destinées au 1er et au 2d degré, ainsi qu'à l'inter degré ;
- Suite au projet pilote, plus de 90% des professeurs adoptent le cartable numérique et l'utilisent plusieurs fois par semaine.
Le cartable numérique participe à l'expérience d'apprentissage des élèves, améliore leurs résultats et soutient l'enseignant dans sa pratique.
- Des [vidéos témoignages](#) existent sur la chaine YouTube de Seine-et-Yvelines Numérique

Comment s'est passée la sélection des collèges ?

- Sur la vague 1, la répartition des collèges concernés répondait à une logique simple : un collège par canton. Lorsque plusieurs collèges se trouvent dans le même canton, le choix s'est porté sur les collèges en phase avec la politique d'éducation prioritaire. Parfois, le choix s'est porté sur les collèges implantés dans les quartiers politiques de la ville.

Comment concilier le choix du mode d'éducation familiale avec l'utilisation du cartable numérique ?

- Le projet est conduit en partenariat avec l'Éducation nationale. Le cartable accompagne l'élève aussi bien à l'école qu'à son domicile.
En signant le bordereau de remise lié au cartable numérique, ce sont les familles qui disposent de la tablette et la mettent à disposition des enfants.
Fourni avec un socle d'applications éducatives et pédagogiques, le cartable numérique est destiné à des utilisations très précises (faire des devoirs, consulter son emploi du temps, communiquer avec son enseignant, rechercher des informations, ...).
- La consultation sur internet est sécurisée, via un dispositif de protection des mineurs, en tout temps et en tout lieu.
En parallèle, la famille pourra limiter les fonctionnalités et/ou les plages horaires d'utilisation de la tablette sur le temps privé.

Le projet e-SY respecte-t-il la loi Abeille ?

- Oui dès lors que les travaux réalisés par la commune sont bien conformes au référentiel technique établi par Seine-et-Yvelines Numérique.

Est-ce aux directeurs de collège de répondre aux questions des parents d'élèves ?

- Oui, toutefois Seine-et-Yvelines Numérique outille les directeurs d'écoles en lien avec les familles via une présentation qui explique le projet et ses enjeux.

b) Le cartable numérique

Que contient le cartable numérique ?

- Le cartable numérique e-SY contient :
 - un équipement : une tablette numérique, un clavier, une coque, une housse
 - un forfait qui porte sur le maintien en condition opérationnelle
 - un support utilisateurs
 - des ressources : un ensemble de logiciels embarqués sélectionnés avec le concours de l'Éducation nationale
 - La formation des enseignants et personnels éducatifs (transverse et disciplinaire)

Le cartable numérique comprend-il les manuels scolaires ?

- Non, mais si les collèges financent des manuels numériques, ils pourront être rendu disponibles sur le cartable numérique.

Y-t-il une avancée sur la question des manuels numérique ?

- Un courrier a été envoyé au Ministère, un nouvel envoi pourrait être envisagé avec le renouvellement du gouvernement.
Nous avons répondu à un appel à projets mais nous n'avons pas été retenus.
Le Département a la volonté d'avancer sur ce sujet mais nous n'avons pas de solutions aujourd'hui.

Le cartable numérique est-il adapté aux enfants ayant des besoins spécifiques ?

- Le cartable numérique est parfaitement adapté aux besoins spécifiques, il n'est pas stigmatisant d'un handicap. Le dispositif inclut des applications et des réglages adaptés au handicap de l'élève sans que cela soit visible des autres élèves.

Les enseignants seront-ils formés pour l'utilisation de la tablette ?

- Le projet a été conçu avec le partenariat du ministère de l'Éducation nationale. Seine-et-Yvelines Numérique est pilote du plan de formation en lien avec l'Education nationale. Une formation sera dispensée aux enseignants en 4 temps :
- **Temps 1** : 2h de prise en main lors de la réception du matériel avec notre partenaire.
 - **Temps 2** : au moins 1h de parcours M@gistère sur la formation numérique transversale pour la découverte de l'écosystème et la prise en main de la tablette.
L'accès à la plateforme est conditionné à la détention d'une adresse e-mail au format ac-versailles.
 - **Temps 3** : 6h de formation numérique transversale du matériel et de l'écosystème dispensée par la DANE
 - **Temps 4** : 4 sessions de 3h de formation numérique disciplinaire par un formateur académique. Le contenu sera construit en fonction des besoins et des retours des enseignants.

Est-ce que les enseignants auront des formations disciplinaires ?

- Oui, dans le plan de formation, il a été demandé à l'académie de travailler sur un parcours de formation dans chacune des disciplines afin d'utiliser la tablette intelligemment. Elles seront accessibles à partir de janvier 2023.

Est-ce que les enseignants sont inscrits dès la remise de la tablette pour la formation relative à la plateforme en ligne M@gistère ?

- Seine-et-Yvelines Numérique (responsable formation du projet e-SY) fera cette démarche en début d'année scolaire avec la liste des enseignants du collège.

1) Le déploiement des tablettes

a) Le matériel

Quelle est la marque de la tablette ?

- Tous les collèges et écoles de la vague 1 seront équipés d'un iPad.

Les tablettes sont-elles exclusivement neuves ?

- En phase de déploiement, les élèves seront dotés de tablettes neuves. Les tablettes ayant une durée de vie de 6 ans, elles les accompagneront tout au long de leur scolarité du CM1 à la 3ème.

La tablette est-elle connectée au réseau 4G ou 5G ?

- La tablette est connectée au wifi. Elle ne nécessite pas de connexion 4G ou 5G pour fonctionner.

Que se passe-t-il lorsque la tablette atteint sa limite d'âge de 6 ans ?

- Seine-et-Yvelines Numérique étudie 3 options : la revente, le recyclage et le don.

Comment se passe la charge des cartables numériques à l'école ?

- La tablette doit être rechargée au domicile de l'élève ainsi, elle peut s'utiliser toute la journée. Le projet s'accompagne d'un bordereau de prêt qui précise que la tablette doit être chargée à au moins 80% en arrivant à l'école.

Est-il possible de faire une demande d'application spécifiques ?

- Les demandes d'applications spécifiques qui ne figurent pas dans les ressources fournies dans le cadre du projet sont possibles. C'est Seine-et-Yvelines Numérique qui gère ces demandes par le biais d'une demande de service à travers un ticket synchronista. Les applications payantes sont à la charge du collège. SYN mettra à votre disposition un tutoriel expliquant les modalités d'achats. La demande doit être faite par le collège auprès de SYN.

Une application de contrôle parental est-elle paramétrée par défaut ?

- Non, c'est à la charge du parent de télécharger l'application « parents » sur son smartphone.

Comment fonctionnent les 2 lots de 10 tablettes par collège distribués en plus des EIM enseignants et élèves ?

- Lot de 10 tablettes et un caisson de recharge pour les équipes de vie scolaire et AESH en partage
- Lot de 10 tablettes pour prêt en cas de maintenance ou équipement de nouveaux arrivants élèves comme enseignants.

Où se situe ce stock ?

- Tant qu'ils ne sont pas utilisés, les cartables numériques sont entreposés dans le collège. De même, il est responsable de la sécurisation des EIM.

Il y a-t-il des outils dédiés pour élèves en situation de handicap (stylet, outil d'accessibilité, applications dédiées...) ?

- Possible sur prescription médicale, Seine Yvelines Numérique travaille actuellement avec un ergothérapeute MDPH pour identifier les besoins des élèves en situation de handicap.

b) La mise en œuvre du déploiement

Quel est le calendrier de déploiement ?

→ Les élèves de 6e et de 4e sont équipés sur deux vagues, soit deux années. Durant la première année, les 6e et 4e sont équipés, ainsi que les professeurs et le personnel d'éducation. Les 5e et 3e ne le sont pas. Durant la seconde année, les 5e et 3e sont déjà équipés. Les 6e et 4e sont en cours d'équipement. À la fin de la seconde année, tout le monde est équipé.

Sur le département, l'équipement se déroule en 3 vagues :

Vague 1 : 22 collèges sont équipés ;
Vague 2 : 37 ou 38 collèges sont équipés ;
Vague 3 : 37 ou 38 collèges sont équipés.

Quels sont les collèges concernés par les prochaines vagues ?

Cela n'est pas encore fixé, nous le déterminerons début 2023.

Comment garantir la continuité élémentaire – collège au regard des 3 vagues de déploiement ?

→ La continuité est assurée dans la mesure où seul le niveau CM1 sera doté en année N ; ainsi lorsque l'élève arrivera en 6ème en N+2, son collège sera nécessairement intégré au dispositif.

Comment le déploiement fonctionne pour chaque collège ? Prise en compte des effectifs ?

→ Des échanges seront prévus avec chaque collège et tous les ans afin d'ajuster la dotation aux effectifs. En cas de nouveaux arrivants, les dix tablettes en stock pourront être utilisées.

Quel système permet de gérer les tablettes à distance ?

→ Le Mobile Device Management (MDM) JAMF School est opéré par Seine-et-Yvelines Numérique et gère tout de façon centralisée, avec possibilité de délégations locales. Par exemple, lors du projet pilote, la délégation a été nécessaire pour déployer des applications spécifiques, comme des applications payantes.

Comment cela se passe-t-il pour les collèges publics non dotés du wifi ?

→ Il reste 4 collèges à déployer en wifi, les délais d'approvisionnement en bornes wifi sont plus importants : 6/8 mois. Ces 4 collèges seront déployés avec une priorité selon la vague d'appartenance.

Quelle contractualisation avec les parents ?

→ Les familles signent un bordereau de prêt qui sera remis par Seine-et-Yvelines Numérique.

Que signifie le maintien en conditions opérationnelles durant toute la mise à disposition des tablettes ?

- C'est à la fois
- l'ensemble des opérations gérées à distance (l'application de restrictions, le déploiement d'applications, changement d'école ...)
 - l'intervention des techniciens (à distance ou sur site) en cas d'incident
 - la gestion des réparations
 - la mise à disposition d'un portail de saisie des demandes de services et d'incidents

Que se passe-t-il pour les cités scolaires Corbusier et Hoche ?

→ Les collégiens de ces cités scolaires sont équipés par la Région.

Est-ce que les personnels de la vie scolaire seront dotés d'un équipement individuel mobile ?

→ Le complément de dotation de tablettes pourra être utilisé en ce sens.

Lorsqu'un enseignant partage ses heures entre plusieurs établissements et qu'il est rattaché à un autre collège, qui lui fournira un EIM s'il travaille dans un établissement de la vague 1 ?

- Si le professeur est rattaché à un établissement équipé pas de sujet.
→ Si le professeur est rattaché à un établissement non équipé, il faudra lui fournir une tablette via le collège de la vague 1.

Une communication à destination des élèves et des parents est-elle prévue par le Département ?

→ Des supports de communication seront à disposition des collèges, comme des flyers, des affiches, une présentation argumentée pour présenter le dispositif... Le kit de communication sera mis à disposition des chefs d'établissement fin août/début septembre.

c) La remise des tablettes

Comment se déroule la journée de remise des EIM auprès des élèves et quelles sont les préconisations ?

- La cérémonie se déroule en deux temps :
- Séance plénière d'environ 30 minutes avec discours d'un élu, du chef d'établissement et de Seine-et-Yvelines Numérique.
 - Distribution des EIM aux élèves accompagnés des parents (en salles de classe, autour de stands ou autre à votre convenance).

Est-ce qu'il y a un règlement ou une convention à faire signer aux parents lors de la livraison des tablettes ?

- Oui, Seine-et-Yvelines Numérique fourni un bordereau de prêt à destination des familles.

3) La vie de la tablette

a) La sécurité du matériel

Quelles sont les dispositifs de protection des mineurs mis en place ?

- Le cartable numérique est filtré à l'intérieur et à l'extérieur de l'école. Une application de contrôle parental pourra être installée par les parents sur leur smartphone et leur permettra de restreindre les fonctionnalités et horaires d'utilisation du cartable numérique au domicile. Le filtrage de la tablette assure une protection même si le contrôle parental n'est pas activé. Il est cependant nécessaire que les familles accompagnent les élèves dans leur apprentissage des usages sur internet, une édition spéciale « Les Incollables » leur sera fournie à cet effet.
- A l'école, les enseignants sont invités à utiliser Qwant Junior.

Est-ce qu'un antivirus est installé ?

- L'utilisation de ce cartable numérique ne requière pas d'antivirus

Les familles doivent-elles assurer le cartable numérique ?

- Non, puisqu'elles ne sont pas propriétaires du cartable numérique, elles n'ont pas d'obligation à assurer l'équipement.

Que se passe-t-il en cas de perte, de casse ou de vol ?

- Si le cartable numérique est cassé, il est réparé et renvoyé aux familles. L'accord tripartite inclut la réparation de 3% des cartables numériques commandés. Seine-et-Yvelines Numérique invite les collèves à mener une politique de responsabilisation des familles afin que ce chiffre reste stable.
- Si le cartable numérique est volé ou perdu, il devient inutilisable. Il est remplacé par Seine-et-Yveline Numérique. Il convient de faire une déclaration de perte ou de vol auprès des forces de l'ordre.

Qui porte plainte en cas de vol ou perte ?

- Si l'incident a eu lieu dans l'école, l'inspecteur de l'éducation nationale, responsable de l'établissement, porte plainte. En dehors de l'école, c'est aux familles de porter plainte.

En cas de réparation/vol, comment les enseignants et les élèves peuvent continuer à travailler ?

- Un lot de tablettes en possession du collève répond à cette situation.

Les familles constatent un incident matériel ou logiciel, qui doivent-elles prévenir ?

- Les parents l'indiquent à l'enseignant. Par la suite, le directeur ou le référent fera un ticket sur l'outil de ticketing dans le cadre de la maintenance de Seine-et-Yvelines Numérique.

Qui remplace les accessoires annexes s'ils ne fonctionnent plus ?

- La famille remplace le chargeur, le câble, et la coque clavier en cas de casse ou inutilisable.

b) Le quotidien

Un guide d'utilisation sera-t-il fourni aux familles ?

- Non, il n'y aura pas de guide d'utilisation car les élèves apprendront à s'en servir en classe.

Lorsque les enseignants d'un collège A vague 1 se retrouvent pour une réunion dans un autre collège B de la vague 1 est ce que leurs tablettes vont prendre la configuration de ce collège B ?

- Les tablettes son paramétrées pour se connecter au réseau pédagogique. Ce réseau est le même dans tous les collèges. Donc les tablettes se connectent sans problème dans les 113 collèges des Yvelines.

Comment les familles sont-elles accompagnées dans la mise à disposition du cartable numérique à domicile ?

- 3 axes seront proposés aux familles :
- Une application sur le smartphone du parent pour paramétrer les fonctionnalités ou les plages horaires de l'utilisation au domicile ;
 - Une réunion d'information menée par l'établissement scolaire et des outils comme Les Incollables, le support utilisateur, etc.
 - Des ateliers à destination des parents organisés par les établissements et le soutien de Seine-et-Yvelines Numérique.

Est-ce que les parents auront accès à un support utilisateur ?

- Oui, ils pourront contacter un support pour accompagner à l'utilisation de la tablette et de l'écosystème fourni avec elle.

Comment se passeront les mises à jour IOS ?

- SYN transmettra via le MDM la mise à jour sur les tablettes et un message s'affichera, pour les élèves cette mise à jour pourra se faire hors temps scolaire.

Est-ce que le référent numérique pourra installer des applications pédagogiques sur les tablettes ?

- Oui, le référent numérique pourra continuer à le faire comme pour les tablettes partagées. La formation relative aux référents numérique le prévoit.

Les élèves peuvent-ils installer des applications via une clé USB ?

- Cela n'est pas possible (restrictions via le MDM)

Est-ce que les élèves via le Bluetooth pourraient communiquer entre eux dans 2 classes différentes ?

→ Oui, mais pour contrer cette possibilité il existe l'application « En Classe » qui permet le contrôle de la tablette par l'enseignant.

Certains services de l'Éducation nationale, comme Pix par exemple, ne fonctionnent pas sur les tablettes, est-ce que cela a vocation à évoluer ?

→ Cela a été signifié au Ministère et des échanges sont en cours avec le PDG de Pix.

c) La restitution de l'EIM

A la fin de l'année scolaire des 3èmes, à quelle date faudra-t-il récupérer les EIM ? Le brevet se déroule généralement fin juin puis les élèves quittent le collège. Comment s'assurer du retour des tablettes avant leurs départs ?

→ Sur les collèges pilotes, nous récupérons les tablettes des 3èmes après le brevet des collèges pour une redistribution début septembre. Les collèges bloquent l'inscription au lycée pour demander le rendu de la tablette.